



CONSEIL MUNICIPAL PROCES-VERBAL DE SEANCE DU 22 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux septembre l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. LE BRUN Aurélien.

Etaient présents :

M. LE BRUN Aurélien, Mme HOCHET Janine, M. LAMBERT Gaëtan, M. DE DECKER Christophe, Mme GRENIER Anne, M. LEGALLAIS Xavier, Mme LHOTELLIER Chahénèse, Mme SAINT MARTIN Vanessa, Mme CHIROL Avelyne, M. CHATEAU Thierry, Mme BLONDEL Emilie, M. PRICOT Mickael M. CARPENTIER Ludovic.

Procurations(s) : M. SOULA Arnaud donne procuration à Mme GRENIER Anne
Mme DIEUZY Jade donne procuration à Mme HOCHET Janine,
M. GONCALVES TEIXEIRA Morgan donne procuration à M. DE DECKER Christophe, M. TROCQUET Frédéric donne procuration à Mme BLONDEL Emilie, Mme COADOU Mélinda donne procuration à M. LEGALLAIS Xavier.
Mme CARREY Christelle donne procuration à Mme CHIROL Avelyne.

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) : M. SOULA Arnaud, M. TROCQUET Frédéric, Mme DIEUZY Jade, M. GONCALVES TEIXEIRA Morgan, Mme CARREY Christelle, Mme COADOU Mélinda

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme LHOTELLIER Chahénèse.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h02
Arrivée de Madame HOCHET Janine à 18h05

Approbation du procès-verbal du 8 septembre 2026

Monsieur le Maire interroge les membres du Conseil Municipal quant aux éventuelles observations sur les procès-verbaux 8 septembre 2026 reçu par l'ensemble des membres par mail.

Madame CHIROL Avelyne a des observations sur le procès-verbal du 8 septembre 2026 :

- Monsieur PRICOT Mickaël a été noté présent dans le procès-verbal du 8 septembre 2026 alors qu'il était absent excusé.
- Il manque l'ajout du membre de la commission travaux voté lors de ce dernier conseil.

Monsieur Le Brun remercie Madame Chirol pour ces observations et annonce la rectification du procès-verbal du 8 septembre 2026.

Après ces rectifications, le procès-verbal de la séance du 8 septembre 2026 est adopté à l'unanimité.

Délibérations :

1 – Achat de véhicule service technique

La nouvelle organisation mise en place nécessite l'achat d'un véhicule complémentaire notamment pour l'agent responsable,

Lors de la Commission travaux du 29 juillet plusieurs devis ont été présentés :

- Ford hybride 41 537,80€ H.T.
- Peugeot expert diesel 45 100.00€ H.T.
- Renault Trafic diésel 47 506.00€ H.T.

D'autre part lors de la réunion il a été abordé le remplacement du Master diesel par un véhicule identique électrique. En effet compte tenu du peu de kilomètres que les agents effectuent le véhicule est souvent en panne.

Deux devis ont été présentés :

- Ford Transit 52 950,40 €
- Master Renault 47 034,92 €
-

Les deux fournisseurs proposent une reprise de notre véhicule d'un montant de 13 500 € qui viendront se déduire des prix proposés,

Je vous propose de procéder à l'achat du véhicule Ford hybride pour un montant de 41537,80 € et du Master Renault pour 47 034,92 € moins la reprise de 13 500 €. Cet achat entraînera une décision modificative sur le budget.

Adopté à l'unanimité

2-Budget communal décision modificative n°2

Afin de régler les dépenses concernant les véhicules non prévus dans le budget de la Commune 2026. Il est nécessaire de procéder à la décision modificative suivante :

Dépenses d'investissement

2135 – installation et agencement	- 110 000 €
2182 – matériel de transport	+ 110 000 €

Recettes d'investissement 024 13 500 €

Adopté à l'unanimité

3 -Acquisition parcelle B 1018 Chemin de Campemeille

Il y a plusieurs années la Commune a entrepris d'acquérir à titre gratuit des parcelles privées le long du chemin de Campemeille afin d'élargir le chemin.

Aujourd'hui il reste une seule parcelle à acquérir appartenant à Mme LECORDIER Michèle cadastrée B 1018.

Cette dernière acquisition permettra à la Commune de demander à la Communauté Urbaine le Havre Seine Métropole l'élargissement du chemin de Campemeille afin de faciliter la circulation et l'entretien des ouvrages publics.

Je vous demande de bien vouloir me donner l'autorisation de signer l'acte d'acquisition à titre gratuit de cette parcelle et de m'autoriser à régler les frais d'acte en découlant.

Adopté à l'unanimité

La séance est levée à 18h13

Fait à Rogerville, le 24/09/2026

Monsieur le Maire
Aurélien LE BRUN

Madame le Secrétaire
Chahénèse LHOTELLIER

